

COMMUNE DE  
SAINTE-FAUSTE  
Nombre de membres en  
exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

DE\_2011\_39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze et le vingt sept octobre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Fauste régulièrement  
convoqué le 20 octobre 2011, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de BRUNAUD Jean-Marc, Maire.

**Sont présents:** BRUNAUD Jean-Marc, AUGE Nicole, SEMION Roger,  
PERESSINI Alain, MOREAU Sylvie, MARCELOT Michel, LAPLAINE  
Patrick, BOUCAULT Marinette, CUISNIER Vincent, de SAINT POL  
Elisabeth

**Représentés:**

**Excuses:** DESFOUGERES Karine

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** PERESSINI Alain

## PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France ( RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Sainte-Fauste, réunie en Conseil Municipal, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT aux environs de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit les scénarios Ouest et Ouest - Sud sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme,

  
Marc BRUNAUD